

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 40 Subvention (103.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Athévains (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Les Athévains 76-78 rue François Miron 75004 au titre de l'année 2019 est fixée à 103.000 euros. SIMPA 22161, dossiers 2019-05051 et 2019-08146.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 103.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, dont 3 000 euros au titre de l'animation culturelle locale sur proposition de la mairie du 11e arrondissement.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO